



Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) : la CFE-CGC enfin entendue !

Depuis de nombreux mois, la **CFE-CGC** a demandé à la Direction de SPIE France de modifier le calendrier des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO). En effet, nos délégations commençaient leurs négociations alors que les taux d'augmentations étaient déjà connus de tous.

Nous sommes heureux de vous annoncer que la **CFE-CGC** a enfin été entendue ! Un réajustement du calendrier sera mis en place dès cette année.

Ce changement marque un tournant important !



⇒ **Objectif** : assurer une meilleure organisation des négociations, qui manquaient jusqu'ici de transparence.

Nouveau calendrier (dans chacune des filiales)



- ✓ **1^{ère} réunion NAO** : en septembre, remise de documents.
- ✓ **2^{ème} réunion NAO** : en octobre (*présentation de nos propositions qui seront discutées en comité de Direction de SPIE France*).
- ✓ **3^{ème} réunion NAO** : fin novembre

Nous veillerons à ce que les propositions de la **CFE-CGC** soient prises en considération et que le niveau des augmentations, au regard des résultats de notre Groupe, récompense les efforts de tous les salariés !

